

DOSSIER DE PRESSE

AVORTER AUJOURD'HUI EN FRANCE, QUELLES RÉALITÉS ?

Baromètre 2026 sur l'accès à l'avortement en France



QUI SOMMES-NOUS ?

Le Planning familial est une association féministe et d'éducation populaire.

Depuis 1956, il milite pour un accès inconditionnel à la contraception, à l'avortement, à l'éducation à la sexualité et lutte contre les violences et les discriminations liées au genre et à l'orientation sexuelle. Il est membre du réseau IPPF (Fédération Internationale des Planning Familiaux) et prend ainsi part aux combats féministes internationaux.

Fort de son maillage territorial composé de 84 associations départementales et 2 associations partenaires, le Planning familial a toujours eu pour priorité d'aller à la rencontre des personnes les plus éloignées du droit.

Ses modalités d'intervention sont multiples : permanences d'accueil, séances d'éducation à la vie affective, relationnelle et sexuelle, actions collectives, consultations médicales, groupes de paroles, permanences téléphoniques, tchat etc. Il porte également le Numéro Vert National « Sexualités, Contraception, IVG » (0800 08 11 11), anonyme et gratuit, qui informe et accompagne les personnes sur leurs droits et leur santé sexuelle.

Chaque année, près d'un demi-million de personnes sont touchées par ses actions.



PROPOS INTRODUCTIFS

TOUT LE MONDE PARLE D'AVORTEMENT MAIS PERSONNE NE CONNAÎT LA RÉALITÉ DU TERRAIN.

Le droit à l'avortement est dans la Constitution depuis maintenant deux ans.

Mais comment se passe réellement l'accès à l'IVG ?

Quels sont les obstacles de l'accès à l'avortement ?

Constate-t-on une évolution depuis 2 ans ?

Quels tabous subsistent au sein de la société française ?

Le Planning familial, acteur majeur de l'accès à l'avortement en France, alerte depuis des années sur les difficultés qui persistent dans l'exercice concret de ce droit. Il agit et se mobilise pour garantir à toutes et tous un accès à l'avortement libre, effectif, sans discriminations, sans pressions ni tabou.

En 2024, quelques mois après l'inscription de la liberté de recourir à l'IVG dans la Constitution, le Planning familial publiait la première édition de son Baromètre sur l'accès à l'avortement en France. **Deux ans plus tard**, nous avons souhaité renouveler cette enquête pour mesurer les évolutions, mais aussi d'objectiver et de documenter les obstacles et les difficultés qui persistent dans l'accès à l'avortement en France.

Ce baromètre a été réalisé par **Kantar** pour le Planning familial.

Kantar a réalisé une étude quantitative qui a été menée en ligne du 18 au 30 juin 2026 auprès **de 2 000 personnes**, ainsi que d'un échantillon de 339 femmes ayant eu recours à une IVG au cours des cinq dernières années. Elle est complétée par une étude qualitative menée auprès de 11 femmes ayant eu recours à une IVG, interrogées lors d'entretiens individuels du 19 au 31 août 2026.

L'analyse présente dans ce dossier, est complétée des témoignages anonymes enregistrés lors d'appels ou de tchats sur le Numéro Vert National en 2024 et 2025, ainsi que des résultats d'une enquête menée auprès des associations départementales du Planning familial en juin et juillet 2026.

Un projet soutenu par MGEN.



CHIFFRES CLEFS

UN DROIT LARGEMENT SOUTENU, MAIS TOUJOURS PERÇU COMME FRAGILE

- **86 %** des français·es considèrent **l'autorisation de l'IVG comme une bonne chose**.
- **87 %** estiment que **l'inscription de l'IVG dans la Constitution garantit l'accès à ce droit** dans le futur.
- Pourtant, **36 %** pensent que le droit à l'avortement pourrait être remis en cause prochainement, soit **6 points de plus** qu'en 2024. Cette inquiétude atteint **56 %** chez les femmes ayant eu recours à une IVG.

DES OBSTACLES IMPORTANTS PERSISTENT

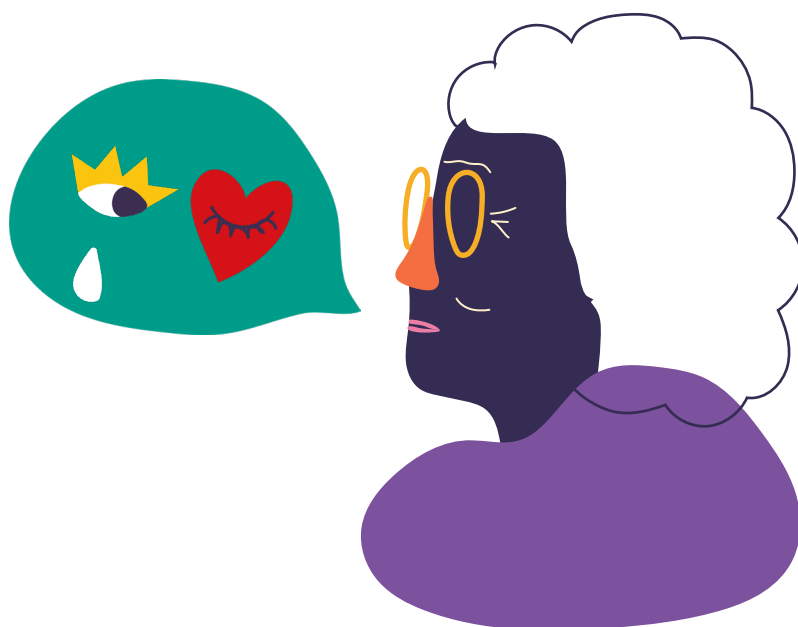
- **3 femmes sur 4** ayant avorté dans un établissement de santé **ont attendu plus de 7 jours** pour obtenir leur rendez-vous, contre 54 % en 2024, **soit +18 points**.
- **1 femme sur 2** (50%) indique qu'un·e **professionnel·le a refusé de l'accompagner pour l'intervention**, contre 27 % en 2024.
- Environ **1 femme sur 5** n'a pas **eu le sentiment d'avoir pleinement le choix de sa méthode d'IVG**.
- Près d'**1 femme sur 4** **ne s'est pas vu proposer d'antidouleurs** au moment de son IVG.

S'INFORMER SUR L'IVG : INTERNET DEVIENT INCONTOURNABLE

- **42 %** des femmes ayant eu recours à une IVG citent **Internet comme source d'information**, devant leur entourage (40 %).
- **15 %** disent avoir été informées en discutant avec **une intelligence artificielle** (nouvelle question adressée dans l'enquête 2026).
- **25 %** placent en priorité **l'amélioration de l'information sur le droit et le parcours** pour améliorer l'accès à l'avortement, devant la lutte contre la désinformation (21 %).

L'AVORTEMENT RESTE MARQUÉ PAR LES PRESSIONS ET LE TABOU

- **Les pressions apparaissent comme le premier frein à l'accès à l'IVG** identifié par les femmes qui ont elles-mêmes avorté : **40 %** les citent, devant la peur du jugement (33 %) et le manque de structures (33 %).
- Environ **2 femmes sur 3 (64%) ayant avorté ont ressenti des pressions autour de leur choix d'avorter.**
- La parole semble néanmoins se libérer : **82 % des femmes ayant avorté en ont parlé avec leur famille**, soit +19 points par rapport à 2024. Mais 35 % disent encore qu'il leur a été difficile d'aborder leur intention d'avorter avec leur entourage.



SYNTHÈSE DE L'ÉTUDE

UN DROIT LARGEMENT PLEBISCITÉ, MAIS TOUJOURS PERÇU COMME FRAGILE

L'adhésion au droit à l'avortement reste très forte : 86 % des Français·es considèrent l'autorisation de l'IVG comme une bonne chose. La constitutionnalisation est également largement perçue comme une protection : 87 % estiment qu'elle garantit l'accès à l'IVG dans le futur.

Pour autant, les **inquiétudes progressent** : 36 % des Français·es pensent que le droit à l'avortement pourrait être remis en cause prochainement, contre 30 % en 2024. Cette crainte atteint 56 % des femmes ayant elles-mêmes eu recours à une IVG. **La constitutionnalisation semble perçue comme insuffisante face aux attaques contre le droit à l'avortement**. Une crainte sans doute nourrie par les exemples étrangers, mais aussi par la diffusion massive de discours anti-droits sur les chaînes d'information et les réseaux sociaux.

UN ACCÈS JUGÉ FACILE EN FRANCE, MAIS DES DIFFICULTÉS BIEN RÉELLES DANS LES PARCOURS

80 % des Français·es considèrent qu'il est facile d'accéder à une IVG en France, et 75 % près de chez eux. **Cette perception varie toutefois selon les territoires** : 69 % jugent l'accès facile dans les zones rurales et les petites villes, contre 80 % dans l'agglomération parisienne.

À l'inverse, seulement 28 % des français·es pensent qu'il est facile d'accéder à l'avortement à l'étranger, même si cette proportion progresse de 8 points par rapport à 2024. **En effet, en Europe, plus de 20 millions de femmes n'ont pas accès à l'avortement**.

Il est également intéressant de noter que les femmes ayant déjà avorté se révèlent plus optimistes quant à la facilité d'y accéder dans ces trois contextes, probablement car, ayant eu cette expérience, elles sont plus au fait des procédures.

Cette perception plutôt positive de l'accès en France contraste néanmoins avec **les difficultés effectivement rencontrées dans les parcours** : 72 % des femmes ayant avorté dans un établissement de santé ont attendu plus de 7 jours pour obtenir leur rendez-vous, contre 54 % en 2024. **Des chiffres particulièrement préoccupants, qui témoignent notamment du manque de structures et de professionnel·les pratiquant l'IVG, avec pour conséquence un engorgement des services**. Un constat d'autant plus alarmant que dans ses directives sur les soins liés à l'avortement, l'OMS se positionne strictement contre tout délai d'attente obligatoire.

Une femme sur deux indique également qu'un·e **professionnel·le a refusé de l'accompagner pour l'intervention**, contre 27 % en 2024. L'enquête ne nous dit pas si le professionnel de santé a fait usage de sa clause de conscience spécifique à l'IVG. En revanche ces portes fermées constituent de véritables freins auxquels il faut s'attaquer concrètement si l'objectif est de réellement améliorer l'accès à l'avortement.

UN PARCOURS GLOBALEMENT BIEN ACCOMPAGNÉ, MAIS LE CHOIX N'EST PAS TOUJOURS GARANTI

Une fois la prise en charge engagée, **le parcours médical reste majoritairement bien évalué** : 80 % des femmes disent s'être senties bien accompagnées par le personnel médical, 79 % en maîtrise de la situation et 77 % soutenues et entourées par leurs proches.

Ces résultats positifs ne doivent cependant pas masquer certaines difficultés : environ une femme sur cinq n'a pas eu le sentiment d'avoir pleinement le choix de sa méthode d'IVG et près d'une sur quatre ne s'est pas vu proposer d'antidouleurs. Le **libre choix de la méthode**, défendu par le Planning familial et garanti par la loi, est pourtant essentiel : il constitue un enjeu majeur d'égalité d'accès à l'IVG et d'autonomie des personnes.

LA PAROLE SE LIBÈRE, MAIS LE TABOU ET LES PRESSIONS PERSISTENT

La parole autour de l'avortement semble davantage se libérer : 82 % des femmes ayant avorté en ont parlé avec leur famille, soit 19 points de plus qu'en 2024, et 80 % avec leurs ami·es. Pourtant, 35 % disent encore avoir eu des difficultés à parler de leur intention d'avorter avec leur entourage.

Les pressions restent également très présentes dans les parcours : 65 % déclarent avoir ressenti une certaine pression pour avorter et 62 % une pression pour ne pas avorter. Plus largement, les pressions constituent le premier frein à l'accès à l'IVG cité par les femmes ayant elles-mêmes avorté, devant la peur du jugement et le manque de structures.

Le volet qualitatif confirme que, **malgré la forte reconnaissance du droit à l'avortement, le tabou, la peur du jugement et certaines formes de honte restent présents**. L'avortement demeure notamment moins spontanément abordé que la contraception ou les infections sexuellement transmissibles.

L'avortement fait partie de la vie des femmes : une femme sur trois y aura recours au moins une fois au cours de sa vie. Pourtant, il reste encore trop souvent entouré de tabous. Les pressions auxquelles sont confrontées les personnes qui avortent montrent la nécessité de mener des politiques plus volontaristes, afin que chacune puisse avorter librement, en toute sécurité et en confiance. La mise en œuvre effective de l'EVARS (éducation à la vie affective, relationnelle et sexuelle) est, à ce titre, essentielle : elle constitue un levier majeur pour donner à chacun·e les clés pour vivre sa sexualité librement, sans pression ni discrimination.

L'ACCÈS À UNE INFORMATION FIABLE RESTE UN ENJEU CENTRAL

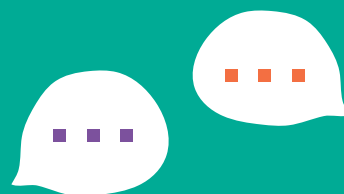
Les façons de s'informer évoluent : parmi les femmes ayant avorté, Internet est la première source d'information citée (42 %), devant l'entourage (40 %). 15 % déclarent également avoir été informées en discutant avec une intelligence artificielle.

Les entretiens qualitatifs montrent qu'Internet constitue notamment un premier réflexe pour répondre à des questions très concrètes : où se rendre, qui contacter, quelles démarches effectuer, quels sont les délais ou encore quelles sont les différentes méthodes d'IVG.

Accéder à une information fiable est devenu un véritable parcours de combattant·e dans un environnement numérique saturé de contenus épars et de qualité inégale. Les mouvements anti-choix y investissent massivement pour occuper l'espace : contenus diffusés sur les réseaux sociaux, référencement payant pour apparaître parmi les premiers résultats de recherche, tandis que l'intelligence artificielle prend une place croissante dans les usages. À noter que cette enquête a été réalisée avant le déploiement des AI Overviews de Google en septembre 2026, qui modifie encore davantage les modalités d'accès à l'information. Face à ces évolutions, les pouvoirs publics doivent investir massivement dans de grandes campagnes d'information, renforcer le référencement des sites de référence et garantir un financement pérenne du Numéro Vert National.

Au-delà de la protection juridique du droit à l'avortement, le Baromètre 2026 met ainsi en lumière l'enjeu de son effectivité : **pouvoir accéder à une IVG dans des délais adaptés, partout sur le territoire, choisir sa méthode, disposer d'une information fiable et être accompagnée sans pression ni jugement.**

VERBATIMS



Les verbatims présentés ci-dessous sont issus d'appels reçus au Numéro Vert National «IVG, Contraception, Sexualités» (0800 08 11 11), porté par le Planning familial. Anonyme, confidentiel et gratuit, ce dispositif permet d'écouter, d'informer et d'orienter les personnes sur leurs questions liées notamment à l'IVG.

Ces témoignages permettent d'illustrer, à partir de situations vécues, les difficultés concrètes rencontrées dans les parcours d'avortement.

Le manque de professionnel·les formé·es, les déserts médicaux, font passer **les délais d'attente au-delà des cinq jours prévus par la loi**. Pour les femmes, cela signifie une **perte dans le choix de la méthode** : *« J'essaie de joindre l'hôpital depuis une semaine mais ils ne me donnent pas de rendez-vous avant la semaine prochaine. Ce sera la méthode chirurgicale, car la semaine prochaine je serai à plus de 9SA, mais moi je voudrais la méthode médicamenteuse. »*

Ca signifie également devoir vivre pendant des jours, des semaines avec cette grossesse non désirée, et des déplacements répétés dans des hôpitaux parfois éloignés :

« L'hôpital le plus proche a trois semaines de délai pour un rendez-vous. Ils me renvoient vers un hôpital à 1h30 de chez moi. Là-bas, on me donne un 1er rendez-vous dans 48h mais je ne verrai pas l'anesthésiste ce jour-là. Je vais devoir me déplacer peut-être 3 fois pour avoir une aspiration ... »

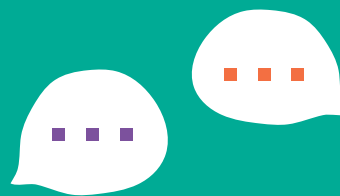
« C'est impossible de trouver un rdv pour une IVG au mois d'août dans mon département »

Le parcours (consultation, échographie, bilan sanguin, etc) peut être décourageant en lui-même car chaque étape devient une difficulté à surmonter. L'idée de devoir passer ces étapes, la peur de ne pas y arriver, **génère du stress** dans une situation déjà émotionnellement compliquée :

« Est-ce que l'échographie est obligatoire ? Ca doit empêcher plein de femmes à avorter. »

« J'ai juste pas envie que ça recommence, j'en peux plus. Je ne vais pas vous mentir, plutôt que de repasser par tout ça, l'idée de me planter des coups de couteau dans le ventre m'a traversé l'esprit. »

VERBATIMS



A cette difficulté d'accès à des rendez-vous rapide et un parcours clair s'ajoutent **le jugement des professionnel·les de santé**, qui culpabilisent les patientes qui font le choix de l'IVG :

« Je sors de chez le gynécologue [commence à pleurer]. Ca faisait une semaine que je n'avais pas mes règles donc j'ai fait un test qui a été positif. J'ai consulté un gynécologue. Il m'a fait une échographie, il a refusé de me dire si je peux encore avorter. Il m'a dit qu'à 32 ans, je dois avoir des enfants. »

« J'ai eu une IVG il y a un an qui s'était mal passée. J'ai eu de grosses douleurs, et les infirmières étaient énervées car je criais. »

Enfin, pour beaucoup de femmes, avorter se fait dans la solitude et la peur que l'entourage le découvre, avec parfois des conséquences graves pour la personne, d'autant plus si elle est mineure ou jeune majeure :

« Je peux carrément mourir si j'ai un enfant hors mariage, ma famille est religieuse. C'est vraiment au niveau de mes frères, ça peut aller très très loin. »

« Je veux faire une IVG mais mon conjoint me dit que si je fais ça je suis une égoïste. »

« Je suis à peine majeure, je suis allée à l'hôpital pour une demande d'IVG anonyme. Je ne voulais absolument pas que mes parents et mon partenaire soient au courant. Sauf que j'ai reçu deux courriers, mes parents m'ont grillé. Je suis dégoutée parce que maintenant je suis obligée de garder la grossesse. »

En conclusion, avorter, pour beaucoup de femmes en France, **reste un parcours du combattant malgré la loi**. Comme le résume cette femme :

« Ce n'est pas l'IVG qui me fait peur, c'est de ne pas pouvoir avorter. »

ENQUÊTE AUPRÈS DE NOS ASSOCIATIONS

En complément de cette enquête de Kantar, en tant qu'association de terrain, le Planning familial a interrogé ses 84 associations départementales afin de confronter les résultats de l'étude aux réalités observées sur le terrain. 55 associations départementales ont répondu à cette enquête en 2026.

Les remontées montrent que, deux ans après notre première enquête, les difficultés d'accès à l'avortement restent importantes et plusieurs indicateurs se dégradent :

- **62 % des associations répondantes estiment que l'accès à l'IVG n'est pas facile dans leur département**, contre 47 % en 2024 ;
- **58 % considèrent que l'avortement est encore perçu de manière jugante**, contre 44 % en 2024 ;

62 % indiquent que les personnes qui avortent n'ont pas toujours le choix de leur méthode d'IVG, contre 56 % en 2024. L'accès à l'IVG instrumentale apparaît particulièrement fragile dans de nombreux territoires en raison du manque de blocs disponibles ou des professionnels de santé.

Sur les freins principaux de l'accès à l'avortement :

- la **ruralité** et les **difficultés d'accès géographique** (89 %)
- le **manque d'information** (76 %)
- le **manque de structures et/ou de professionnel·les** (60 %)
- et les **délais** de rendez-vous (36 %)

Enfin, 80 % des associations ne constatent aucun changement notable dans l'accès concret à l'IVG depuis sa constitutionnalisation.

Les remontées dessinent une véritable fracture territoriale, avec un accès généralement plus difficile en zone rurale et éloignée des grandes villes, qui se double d'inégalités sociales pour les personnes disposant de moins de ressources ou de possibilités de déplacement.

Selon nos associations de terrain, conformément aux résultats de l'enquête de Kantar, deux ans après la constitutionnalisation, la protection juridique du droit à l'avortement ne suffit donc pas à garantir son effectivité sur l'ensemble du territoire.